



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**

## Dans l'ensemble du département de la Meurthe-et-Moselle

- du vendredi 2 décembre 2022 à 14h00 au mercredi 7 décembre 2022 à 08h00
- du vendredi 23 décembre 2022 à 14h00 au lundi 26 décembre 2022 à 08h00
- du vendredi 30 décembre 2022 à 14h00 au lundi 2 janvier 2023 à 08h00.

**L'utilisation** des artifices de divertissement des catégories C2, C3, C4, F2, F3, F4, T1 et T2 est interdite dans l'espace public, dans et à proximité des lieux de rassemblement sauf dérogation.

**L'achat et la vente**, l'enlèvement et le transport de tous combustibles, gaz inflammables, carburant par jerricans ou récipients divers et portables sont interdits, sauf dérogation.

Conformément à l'arrêté préfectoral  
N° 2022/39/BPA du 29 novembre 2022 modifié

Publié au recueil des actes administratifs  
<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

1, rue du préfet Claude Erignac  
CO 60031  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.26.26